



*De nombreux avantages
réservés aux adhérents de la FSPF*

FSPF Services – qu'est-ce que c'est ?

- Un éventail d'avantages gratuits ou à prix réduits
- Réservés à nos adhérents, pour les accompagner au quotidien dans leur métier de pharmacien d'officine
- 3 offres distinctes



PROPOSEZ
des loisirs remisés !



ACHETEZ
aux meilleures
conditions !



OPTIMISEZ
votre exercice
professionnel !



LOISIRS FSPF

Proposez des loisirs remisés

POUR VOUS ET VOS SALARIÉS



Parcs de loisirs

Places de cinéma, spectacles

Concerts, musées

Chèques cadeaux

Réductions croisières, clubs de vacances

Forfaits et location de skis...



Motivez vos équipes



Gagnez du temps



Simplifiez

Comment accéder à votre compte ?

<https://loisirs.fspf.fr>

1. Après l'adhésion à la FSPF, il faut compter 1 à 2 mois pour recevoir son code « organisation » de la part de FSPF Loisirs et sur l'adresse mail de la pharmacie
2. Sinon l'adhérent peut contacter FSPF Loisirs au 04 87 25 45 44 ou par e-mail à loisirs@fspf.fr pour avoir ses accès au plus vite
3. L'adhérent doit ensuite communiquer son code organisation et le lien de connexion au site FSPF Services à son équipe
4. Enfin, chaque membre de l'équipe officinale peut créer son compte personnel, en utilisant le code organisation de l'officine, puis se connecter

1. Rendez-vous sur <https://loisirs.fspf.fr/> avec votre identifiant et votre code organisation
2. Cliquez sur le menu en haut à gauche, puis sur "Se connecter"
3. Allez sur "Créer un compte", puis "J'ai un code organisation"
4. Rentrez le **code organisation** et remplissez le formulaire

VOTRE CODE ORGANISATION



Disneyland Paris

Les cinémas
PATHE GAUMONT

Centerparcs

fnac
DARTY

Belambra
clubs

FITNESS PARK
SE DÉPASSER - SE SURPASSER



PRIVILÈGES FSPF

Achetez aux meilleures conditions

Achat et location de véhicules
Pneumatiques
Fournitures de bureau
Recrutement et intérim
Téléphonie
Enseignes électriques...



Economisez



Gagnez du temps



Simplifiez

Comment accéder à votre compte ?

<https://privileges.fspf.fr>

1. Après l'adhésion à la FSPF, il faut compter 1 à 2 mois pour être informé de l'accès au service et de la possibilité de créer son compte sur la plateforme FSPF PRIVILÈGES
2. Sinon l'adhérent peut contacter FSPF Privilèges au 04 87 25 45 44 ou par e-mail à privileges@fspf.fr pour avoir ses accès au plus vite
3. Une fois le compte créé, l'adhérent peut bénéficier des offres en ligne ou demander à être mis en contact pour les offres « Grands Comptes »



Une nouvelle plateforme d'achats est mise en ligne depuis le 26 mars 2024. L'adresse de connexion est la même mais il faut créer un nouveau compte personnel ; le compte de FSPF PRIVILÈGES est différent de celui du compte du site internet de la FSPF. Pour plus de facilité, vous pouvez utiliser le même identifiant et mot de passe que celui de votre compte FSPF.

1. Rendez-vous sur [https://privileges.fspf.fr/](https://privileges.fspf.fr) avec votre identifiant et votre mot de passe
2. Consultez votre catalogue digital et découvrez vos partenaires et vos **conditions négociées**
3. Choisissez un partenaire, puis cliquez sur "**Bénéficiez des conditions**" pour être mis en relation
4. Suivez le **process** indiqué et bénéficiez des conditions dans les plus brefs délais !





ENTREPRISE FSPF

Optimisez votre exercice professionnel

Prévoyance santé
Assurance professionnelle
Médiation à la consommation
Formations professionnelles




Economisez






Gagnez du temps




Simplifiez

Partenaire	Solution	Avantages	Comment bénéficier de l'offre ?
	<p><u>Médiation de la consommation</u></p> <p>Garantie au consommateur de recours à la médiation conformément au code de la consommation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Partenariat sur une période de trois ans, jusqu'au 22 décembre 2025, L'adhésion à CM2C permet au pharmacien de recourir au service de cette association et d'en afficher les coordonnées. 	<p><u>Adhésion à CM2C prise en charge par la FSPF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le coût de l'adhésion est inclus dans la cotisation du pharmacien à la Fédération. A noter que ce coût peut aller jusqu'à 144 €, en fonction des effectifs de l'officine, pour un pharmacien ne bénéficiant pas des conditions préférentielles négociées par la FSPF, Attention : le coût de la médiation reste à la charge du pharmacien adhérent; s'il l'accepte, il est de 36 € dans le cadre d'une médiation à distance, et de 84 € dans le cadre d'une médiation en présentiel ou avec déplacements. 	<p><u>Connectez-vous et inscrivez-vous sur ce lien :</u> https://www.cm2c.net/</p> <p>Dans le menu déroulant « Professionnels », cliquez sur « Inscription », puis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sélectionnez la FSPF parmi les organismes proposés et saisissez le code 2023fspfyv. Lors de l'étape 2, saisissez les données de votre entreprise et cochez la case N02 « Parapharmacie » dans le menu déroulant « Votre secteur économique ». Saisissez votre identifiant de connexion (n° SIRET) et créez votre propre mot de passe personnel. <p><u>Une fois ces démarches accomplies, vous pourrez accéder à votre espace privé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Cliquez-en haut de page sur « Espace Privé » ; Renseignez votre identifiant (n° SIRET) ainsi que votre mot de passe personnel. Vous accéderez à la convention de partenariat, à la liste de vos médiateurs, à la charte CM2C, et à l'affiche à imprimer et apposer dans votre officine; Le cas échéant, inscrivez le nom et les coordonnées de ce médiateur sur le site internet de votre officine.

Partenaire	Solution	Avantages	Comment bénéficier de l'offre ?
 Digipharmacie	<p><u>Plateforme de stockage digital des factures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte automatisée des factures depuis toutes les boîtes mails et espaces clients de l'utilisateur, Sauvegarde des factures sur un serveur en ligne sécurisé, accessible à tout instant, Extraction et traitement automatisés des informations des factures : nom du fournisseur, montants HT et TTC et date d'échéance, Transmission dématérialisée des factures à un tiers en un clic. 	<p><u>14 jours d'essai gratuit et Tarif préférentiel FSPF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Adhérents FSPF, nouveaux clients de DIGIPHARMACIE</u> Pendant les 12 premiers mois de la souscription : 50 % de remise sur le tarif standard, soit 12,45 € au lieu de 24,90 € / mois Puis, 20 % de remise sur le tarif standard soit 19,90 € au lieu de 24,90 € / mois <u>Adhérents FSPF, déjà clients de DIGIPHARMACIE</u> 20 % de remise sur le tarif standard soit 19,90 € au lieu de 24,90 € / mois 	<p><u>Adhérents FSPF, nouveaux clients de DIGIPHARMACIE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Connectez-vous et inscrivez-vous sur ce lien : https://app.digipharmacie.fr/inscription/fspf Utilisez le code promotionnel : FSPF_PROMODIGIPHARMACIE <p><u>Adhérents FSPF, déjà clients de DIGIPHARMACIE</u></p> <p>Si vous êtes déjà client, contactez-le service client de DIGIPHARMACIE au 01 76 39 06 28</p>

Partenaire	Solution	Avantages	Comment bénéficier de l'offre ?
	<p><u>Offre d'assurance FSPF dédiée pour les professionnels de santé</u></p>	<p><u>1 mois offert chaque année</u></p>	<p><u>Contactez MADP et lors de votre souscription de contrat précisez votre adhésion à la FSPF</u> https://www.madp.fr/</p> <p>Ou directement Mélanie Lobert au 01.53.20.17.04 ou à l'adresse mail mlobert@madpassurces.fr</p>
	<p><u>Application de formation et d'information sur les médicaments, réservée aux professionnels de santé</u></p>	<p><u>Pour tout nouvel abonnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Essai de 2 mois gratuit pour toute l'équipe, à partir de 2 licences, sans aucun engagement • Prix de base de 8,32 € HT/mois par licence • Des remises sur les abonnements d'équipes mensuels : <ul style="list-style-type: none"> - 10 % sur les abonnements d'équipe de 3 à 4 licences - 15 % sur les abonnements d'équipe de 5 à 9 licences - 20 % sur les abonnements d'équipe à partir de 10 licences <p><u>Pour tous les adhérents déjà abonnés au service, les conditions d'abonnement préférentielles déjà obtenues sont maintenues.</u></p>	<p><u>Pour vous abonner en ligne, rendez-vous sur :</u> https://fspf.defimedoc.fr</p>

Partenaire	Solution	Avantages	Comment bénéficier de l'offre ?
 <p>La médicale assure les professionnels de santé</p>	<p><u>Contrat de prévoyance</u></p>	<p><u>Taxation réduite en cas de souscription d'un contrat de prévoyance pouvant générer une économie de plusieurs centaines d'euros</u></p>	<p>Pas de formalité particulière dès lors que vous avez souscrit un contrat à La Médicale.</p> <p>https://www.lamedicale.fr</p>
<p>Les Guides et documents pratiques de la FSPF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - E-book et fiches pratiques de la convention nationale pharmaceutique - Guide du stage de découverte - Affiche Stage de découverte - Guide de l'Essentiel - L'Essentiel à afficher - Guide RGPD - Guide sérialisation - Affiche métier préparateur 		<p>https://www.fspf.fr/documents-utiles/</p>